COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2023: Sept projets structurants financés dans notre communauté!

Granby, 8 juin 2023 – Le Fonds de développement des communautés (FDC), créé par la MRC de La Haute-Yamaska, contribue à nouveau au financement de sept projets structurants sur son territoire pour l'année 2023. Le soutien financier s'élève à un peu plus de 287 000 $. La valeur des projets financés générera des investissements de 537 500 $ dans la communauté.

Depuis la création du fonds en 2015, le montant total octroyé par le FDC a atteint 1,5 million de dollars, versés à près d'une quarantaine de projets. Les retombées économiques de ces derniers sont évaluées à près de 10 millions de dollars pour l'ensemble des municipalités qui composent la MRC.

« La popularité du FDC ne se démord pas, d'année en année. La qualité des projets est très relevée ! Nous sommes vraiment heureux de contribuer financièrement à ceux-ci. L'argent investi dans ces projets permet à nos communautés de prospérer culturellement, économiquement et socialement. » a mentionné M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Les projets financés sont :

- *Projet de jardin citoyen de Shefford*, par Ainés Actifs+ de Shefford au montant de 37 655 $;
- *Étude de préfaisabilité pour un centre culturel multifonctionnel à Waterloo*, par le Centre d'art l'Engrenage au montant de 60 000 $;
- *« Enfin chez nous » Maison des jeunes de Saint-Joachim*, par l'Exit de Waterloo au montant de 35 000 $;
- *Carbone Scol'ERE*, de l'OBV Yamaska au montant de 19 500 $;
- *Études de faisabilité et plan d'affaire du projet Atelier Brico-Écolo*, de l'Accorderie de Granby et région au montant de 60 000 $;
- *Sous les pavés,* du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie au montant de 15 000 $;
- *Cuisine Action Bouffe – Démarrage d'un nouveau service*, du Centre d'action bénévole aux 4 vents au montant de 60 000 $.

Rappelons que les projets sont financés lorsqu'ils répondent à des critères bien précis, tels que l'appui et l'intégration dans le milieu, la mobilisation de citoyens et de partenaires et la viabilité du projet. Le développement durable et les retombées du projet sont également pris en compte lors de la sélection.

À PROPOS DU FDC

Le FDC permet aux coopératives, aux organismes communautaires ou paramunicipaux, aux municipalités et aux organismes à but non lucratif de contribuer au développement de leur milieu de vie en mettant en place des projets qui répondent aux défis propres à leur réalité locale.

Les sommes allouées dans le cadre du FDC sont rendues disponibles grâce à une aide financière du MAMH via le Fonds régions et ruralité, volet 2.

– 30 –

Source : Pascal Doyon
Coordonnateur aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2276
pdoyon@haute-yamaska.ca